

Les contenants avec des restes de peinture peuvent être déposés dans un bac spécial prévu à cet effet au garage municipal au 18 rue des Loisirs, du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

### *Liste des produits de peinture acceptés*



PRODUITS ACCEPTÉS	PRODUITS REFUSÉS
Apprêt et peinture (latex, alkyde, émail)	Peinture conçue pour usage artistique
Peinture à métal ou antirouille	Apprêt et peinture pour usage industriel ou pour les ateliers de peinture de véhicules
Peinture de signalisation (vendue au détail)	Peinture de signalisation (vendue en gros)
Teinture, vernis, laque	Peinture contenant des pesticides
Traitement du bois (préservatifs)	Solvant et diluant
Traitement de la maçonnerie	Stucco
Scellant acrylique pour entrée de garage	Goudron et scellant à base de goudron
Peinture aluminium	Adhésif
Peinture en aérosol	Anti-salissure

Tous les produits doivent toujours être conservés dans leur contenant d'origine. Veuillez les fermer hermétiquement, bien les étiqueter et ne pas les mélanger entre eux. Les peintures sont recyclables, même si elles ont durci. Ces produits seront triés, filtrés et puis remis en marché sous la marque [Boomerang peinture recyclée](#).

Prenez note que les contenants **complètement vides** peuvent maintenant être récupérés à votre domicile en les mettant dans votre bac bleu. Laissez sécher à l'extérieur de votre résidence les contenants de peinture ou de solvant vides, en ouvrant leur couvercle à l'air libre durant quelques heures. Les bonbonnes aérosol **complètement vides** sont également acceptées telles quelles dans le bac bleu.